

DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JANVIER 2019

Présents : CROISSANT A, CHAMBARD F, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, QOCHIH Z, PASCOA J, PETITJEAN B (à partir de 20h45), SAFFREY C,

Absents : JAILLET J, WOLFF JC

Pouvoirs : WOLFF JC à P GRICOURT,

Madame Françoise DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26/11/2018 :

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. CHEMIN COMMUNAL :

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il s'agit du chemin Noyer Chaussin (permis d'aménager en cours), une délibération de déclassement doit être établie.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. DENOMINATION DU VC 24 :

Mme la 3^{ème} adjointe informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'une partie du Chemin Vicinal 24 qui fait la liaison Rue de Chamberland et Rue de la Colonie. Ce chemin doit avoir une dénomination propre pour être répertorié à ECLA.

Proposition est faite de « Ruelle de la Tocade » par José PASCOA.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Mme la 3^{ème} adjointe rappelle au Conseil Municipal qu'il existe une convention «Elum» avec le SIDEC concernant la maintenance de l'éclairage public pour les 123 points lumineux de la commune.

Il reste à changer 3 points lumineux, le SIDEC propose de passer les ampoules 125 watts en 70 watts.

Le coût serait de 2488 € avec 50 % à la charge du SIDEC et 50 % à la charge de la commune soit : 1244 €.

Le Conseil Municipal demande à Mme la 3^{ème} adjointe des renseignements complémentaires.

Mme la 3^{ème} adjointe propose, suite à la commission voirie du 16 janvier 2019, que sur la route de Courlans, pour des raisons d'économie un lampadaire sur deux soit éclairé.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5. INFORMATIQUE : CHOIX DU MATERIEL :

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal des devis demandés pour le changement du matériel informatique de la Mairie.

La proposition du fournisseur COPIAFAX a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Par contre, Mme QOCHIH propose une consultation auprès du SIDEC pour l'installation du matériel et la maintenance en partenariat avec le fournisseur concerné.

6. VEHICULE DE LA COMMUNE :

Mr Le Maire donne la parole à Mr Jérôme COURBET adjoint technique dans la commune.

Il a souhaité intervenir suite à certaines interventions de conseillers municipaux quand à l'utilisation du véhicule de service.

Il explique au Conseil Municipal que lors de l'entretien qui correspond à la fin de sa période d'essai d'un mois, il avait une réponse favorable pour un poste dans un lycée avec un avantage permettant l'utilisation du véhicule de fonction du Lundi au Vendredi matin (trajet domicile-travail).

Il souhaitait rester parmi nous, si l'on pouvait s'aligner sur cette proposition ; ce qui a été fait.

D'autre part, il a souligné que si, exceptionnellement, il avait à utiliser le véhicule en dehors du trajet habituel, il demandait expressément l'autorisation à Mme Dubois 3^{ème} adjointe.

En réponse, Mrs Pascoa, Croissant et Madame Qochih lui ont répondu qu'il n'était pas en cause mais que les décisions prise sans consultation du Conseil Municipal par Mr Le Maire, « oui ».

Mr le 2^{ème} adjoint propose une revalorisation de l'indice de Mr COURBET. Cette proposition, techniquement compliquée, couterait plus chère à la commune « explique Mr Le Maire ».

Mr Le Maire réaffirme que la décision devait être prise lors de l'entretien et qu'elle relève de sa compétence, néanmoins, il demande aux conseillers présents de se prononcer :

7 votes pour : B. Petijean, C.Saffrey, F.Dubois, P.Gricourt + 1 pouvoir JC Wolff

J.Megard, F.Chambard

3 votes contre : A.Croissant, Z.Qochih, J.Pascoa

Mr le 2^{ème} adjoint n'a pas participé au vote

7. VOYAGE SCOLAIRE :

Mme la 1^{ère} adjointe informe le Conseil Municipal qu'un administré a demandé une subvention pour le voyage de son enfant à Paris avec le collège St Exupéry qui a été validé par le conseil municipal fin 2018. Le collège St Exupéry a envoyé un courrier qui stipule qu'ils ne peuvent recevoir cette subvention.

Après débat, il est décidé à l'unanimité par le Conseil Municipal que pour :

-les écoles primaires, la subvention est de 15 % (aucun changement). Elle est versée à l'établissement.

-les collèges, la subvention est de 10 % et sera versée aux parents.

8. AIRE DE JEUX : CONTROLE DE SECURITE

L'agence SOCOTEC a été missionné par la mairie pour réaliser un contrôle de sécurité sur les jeux implantés dans le parc des Vignes. Mme la 1^{ère} adjointe informe le Conseil Municipal que le rapport mentionne « Nous vous recommandons d'interdire l'accès à cet équipement de jeu » (la tour fanette avec toboggan)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'interdire l'accès à ce jeu, formalisé par la mise de rubalise et par un panneau d'interdiction.

Mme la 1^{ère} adjointe propose de faire une insertion dans le bulletin municipal pour information aux administrés.

9. RIFSEEP :

Mme la 1^{ère} adjointe informe que le projet de délibération relative au RIFSEEP incluant un paragraphe sur les heures supplémentaires a été communiqué au Comité technique du Centre de Gestion du Jura pour avis.

Après explication de ce projet de délibération par la 1^{ère} adjointe, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

10. MARRONNIERS :

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle au Conseil Municipal que concernant les arbres Rue de l'Hospital, trois solutions sont possibles :

- l'abattage,
- le port libre,
- la mise en forme architecturale.

La 2^{ème} solution est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11. REPARTITION DES SIEGES SUITE AU RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE BAUME LES MESSIEURS :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Baume les Messieurs est rattachée à ECLA et de ce fait dispose d'un siège au conseil communautaire.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

12. URBANISME :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la vente suivante :

- 181 Rue de la Colonie

Le conseil municipal ne préempte pas.

13. GRAND DEBAT NATIONAL :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cahier de doléances est à la disposition des administrés en Mairie.

Il propose que la salle Anne de Gagnaire soit ouverte à la demande, au cas où quelqu'un souhaite organiser un débat.

Il pourra être mis à disposition une boîte si des personnes souhaitent une confidentialité pour leurs doléances.

14. PROJET « ASSOCIATION POUR QUE VIVE LA SORNE :

Le Conseil Municipal fixe la date du 20 février 2019 à 19h00 pour discuter du projet de « café associatif » proposé par l'association « Pour que vive la Sorne ».

Clôture de la séance à 22h30

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 6 MARS 2019 A 20H00

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS :

CROISSANT A	CHAMBARD F
DUBOIS F	GRICOURT P
JAILLET J	MEGARD J
NOUVELOT C	QOCHIH Z
PASCOA J	PETITJEAN B
SAFFREY C	WOLFF JC – Absent – Pouvoir GRICOURT P

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 09 février 2019

Le Maire,


Philippe GRICOURT

